

République Française

Département du Nord

COMMUNE DE HOYMILLE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 14 juin 2017

Date d'affichage : 16 juin 2017

Nombre de membres : en exercice : 22 présents : 14 suffrages exprimés : 21

Présents : Patrick LESCORNEZ, Christine CAMUS, DEJONGHE Christian, Anne-Marie DEDRYVER, Adjoints, Olivier MEENS, Stéphanie HAUDIQUET, Jean-Pierre LEFEBVRE, Conseillers délégués, Valérie ROBERT, Catherine GEERAERT, Anne LECOEUICHE, Franck FIGOUREUX, Stéphane DEVOS, Audrey WATELLIER, conseillers municipaux.

Madame Christine CAMUS est nommée secrétaire de séance.

Ont donné pouvoir : Madeleine SLEDZ a donné pouvoir à Daniel THAMIRY
David SCHORPION a donné pouvoir à Stéphanie HAUDIQUET
Nathalie SMAGGHE a donné pouvoir à Catherine GEERAERT
Patrick PIERRU a donné pouvoir à Patrick LESCORNEZ
Carole ABI AAD a donné pouvoir à Olivier MEENS
Didier HAUSSIN a donné pouvoir à Jean-Pierre LEFEBVRE
Anne VIEREN a donné pouvoir à Christine CAMUS

Absents excusés : Matthieu BECUWE

Séance du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel THAMIRY, Maire.

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2017
- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
- Indemnités de fonctions
- Re-évaluation des tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 :
 - Garderie
 - ALSH
- Recensement de la population 2018 : Désignation d'un coordonnateur et d'agents recenseurs
- Changement de nom de rue : début de la route des neiges – rue des Fenaisons
- Défense extérieure contre l'incendie : délégation au syndicat de l'eau du Dunkerquois
- Transfert de la compétence réseau de chaleur à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre
- Vestiaires de football route de Warhem sur le site de l'IET
- Questions diverses

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Jean-Pierre SZELONG de ses fonctions de délégué, et de conseiller municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 10 mai 2017 a été adopté à l'unanimité.

N°06/01/2017

ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Le Conseil municipal,
Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire ministérielle du 12 juin 2017,

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Jean-Pierre LEFEBVRE, Patrick LESCORNEZ, Audrey WATELLIER, Anne LECOEUICHE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

.Election des délégués et suppléants

Les candidatures enregistrées :

Liste n°1

THAMIRY Daniel
ABI AAD Carole
LESCORNEZ Patrick
DEDRYVER Anne-Marie
PIERRU Patrick
HAUDIQUET Stéphanie
DEJONGHE Christian
ROBERT Valérie
LEFEBVRE Jean-Pierre
LECOEUICHE Anne
MEENS Olivier

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de bulletins ou enveloppes déposés : 21
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 21

Quotient électoral déterminé pour les mandats de délégués : 3

Quotient électoral déterminé pour les mandats de suppléants : 6

Ont obtenu :

THAMIRY Daniel

ABI AAD Carole
LESCORNEZ Patrick
DEDRYVER Anne-Marie
PIERRU Patrick
HAUDIQUET Stéphanie
DEJONGHE Christian
ROBERT Valérie
LEFEBVRE Jean-Pierre
LECOEUCHE Anne
MEENS Olivier

Suffrages obtenus : 21 Nombre de délégués : 7 Nombre de suppléants : 4

Sont ainsi proclamés délégués :

THAMIRY Daniel
ABI AAD Carole
LESCORNEZ Patrick
DEDRYVER Anne-Marie
PIERRU Patrick
HAUDIQUET Stéphanie
DEJONGHE Christian

Sont ainsi proclamés suppléants :

ROBERT Valérie
LEFEBVRE Jean-Pierre
LECOEUCHE Anne
MEENS Olivier

Arrivée de Matthieu Becuwe

N°06/02/2017

INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu l'installation du conseil municipal le 28 mars 2014,

Vu la détermination des montants des indemnités de fonction le 23 avril 2015, et le 29 mars 2017,

Vu le retrait d'une délégation à un conseiller municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjointes et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- 36,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire

- 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les trois premiers adjoints : Patrick Lescornez, Patrick Pierru, Christine Camus
- 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le quatrième et le cinquième adjoint : Christian Dejonghe, Carole Abi-Aad
- 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le sixième adjoint : Anne-Marie Dedryver
- 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les quatre conseillers municipaux titulaires d'une délégation : Stéphanie Haudiquet, Olivier Meens, Jean-Pierre Lefebvre, Didier Haussin.

N°06/03/2017

REVISION DU TARIF POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur la révision éventuelle du tarif pour l'accueil de loisirs (garderie périscolaire) à appliquer à compter du 1er septembre 2017, proposée par les membres de la commission Enfance-jeunesse, et précise que ces tarifs n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation depuis septembre 2013.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, et 1 voix contre,

- Fixe les tarifs applicables à l'accueil de loisirs (garderie périscolaire) comme suit :

Familles domiciliées à Hoymille

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DE LA VACATION
Jusqu'à 399	2,15€
De 400 à 499	2,20€
De 500 à 599	2,25€
De 600 à 699	2,30€
700 et plus	2,35€

Familles non domiciliées à Hoymille

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DE LA VACATION
Jusqu'à 399	2,40€
De 400 à 499	2,45€
De 500 à 599	2,50€
De 600 à 699	2,55€
700 et plus	2,60€

Tarif de la vacation exceptionnelle (Familles domiciliées ou non à Hoymille) : 3,80 €

De plus, le prix de la carte d'adhésion annuelle est fixé selon l'échelonnement suivant :

Adhésion au 1er septembre : 33 €
Adhésion au 1er janvier : 21,50 €
Adhésion au 1er mars : 16,50 €

N°06/04/2017

ACCUEIL DE LOISIRS : PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération fixant les barèmes des participations à demander aux familles pour l'organisation des accueils de loisirs. Propose au conseil l'application des tarifs suivants à compter de la session des vacances de Toussaint 2017, conformément aux orientations prises par la commission enfance-jeunesse :

Tarifs appliqués :

Quotient	Tarif au 01/09/2017 par semaine	Tarif au 01/09/2017 par semaine
	Pour une inscription de 3 semaines	Pour une inscription de moins de 3 semaines
De 0 à 399	12.80	13,50
De 400 à 599	14.00	14,70
De 600 à 799	16.20	16,90
De 800 à 999	22.60	23,30
De 1000 à 1199	27.70	28,40
De 1200 à 1599	33.80	34,50
1600 et plus ou quotient familial non communiqué	44.00	44,70
Enfants extérieurs scolarisés à Hoymille	65.60	66,30
Enfants extérieurs non scolarisés à Hoymille	130.50	131.20

- Après-midis Pré-Ados : tarif pour une semaine, à raison de 4 après-midis, et une journée complète :

- Hoymillois : 44.00 €
- Extérieurs : 64.00 €

Il est précisé que l'ensemble des tarifs basés sur une semaine seront proratisés en cas de jours fériés, donc de fermeture de l'accueil de loisirs. Par ailleurs, un remboursement sera accordé pour toute absence justifiée par un certificat médical pour 3 jours et plus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, et 1 voix contre,

- Approuve les propositions de tarification précitées pour les accueils de loisirs.
- Décide que le tarif des repas de l'accueil de loisirs (ainsi que celui des campings, hors petit-déjeuner) soit automatiquement ajusté à l'identique de celui appliqué pendant la période scolaire.
- Décide que ces tarifs sont fixés jusqu'à nouvelle délibération.

Les tarifs de l'école de dessin ne sont pas modifiés.

N°06/05/2017

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR ET D'AGENTS RECENSEURS POUR L'ENQUETE DE RECENSEMENT 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête ainsi que six agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret N°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- désigne un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ainsi que deux agents recenseurs parmi les agents de la commune
- décide la création de quatre postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018
- le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire d'un montant forfaitaire de 2000 euros.
- chaque agent recenseur membre du personnel bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire d'un montant forfaitaire de 1200 euros.
- chaque agent recenseur contractuel bénéficiera d'une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 244, au prorata du temps de travail effectué.

N°06/06/2017

MODIFICATION DU NOM DU DEBUT DE LA ROUTE DES NEIGES/RUE DES FENAISSONS

En raison des difficultés rencontrées par un riverain historiquement rattaché à la route des neiges depuis la construction d'un lotissement construit entre son habitation et cette voie, Monsieur le Maire propose, à la demande de l'intéressé, de rattacher cette adresse à la rue des Fenaisons (voie du lotissement), ce qui permettra de lui attribuer une numérotation logique, à la suite des habitations existantes, et correspondant à la rue signalée à cet endroit.

Sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
- Accepte la modification présentée.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : DELEGATION AU SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

Après avoir entendu les motifs ainsi que les différents scénarios de mise en œuvre de la prise de cette compétence par le syndicat de l'eau du Dunkerquois, le Conseil municipal, charge Monsieur le Maire de communiquer son avis favorable et prend acte du report de la question lors d'un prochain conseil municipal, dès que le syndicat aura délibéré.

N°06/07/2017

TRANSFERT DE LA COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

Vu l'article 3 de la loi du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur qui précise « l'initiative de la création des installations des réseaux de chaleur revient aux collectivités locales intéressées » ;

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n°2015-992 du 17 août 2015 qui fixe pour objectif une multiplication par cinq de la quantité d'énergies renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid d'ici à 2030 ;

Vu l'article L128-4 du code de l'urbanisme qui rend obligatoire l'étude d'opportunité de raccordement à un réseau pour toute opération d'aménagement soumise à étude d'impact ;

Vu la compétence obligatoire de la collectivité relevant de l'article L5214-16 du CGCT et de l'arrêté préfectoral modificatif des statuts de l'EPCI au 1^{er} janvier 2017, en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire par un Plan local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale incluant notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial ;

A la lecture des statuts et des compétences de l'EPCI dans le cadre du Plan local d'urbanisme Intercommunal d'une part, et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'autre part, et au regard des projets d'intérêt communautaire engagés et à venir, la CCHF souhaite prendre la compétence réseaux de chaleur d'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de transférer la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid d'intérêt communautaire » à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

VESTIAIRES DE FOOTBALL ROUTE DE WARHEM SUR LE SITE DE L'IET

Monsieur le Maire ayant informé le Conseil du projet de construction présenté par le Directeur de L'IET, dans le cadre de son extension et du développement de ses activités nécessitant la démolition des vestiaires de football existants, le conseil municipal, favorable à la démolition, souhaite néanmoins la concertation sur différentes solutions alternatives à la construction de nouveaux vestiaires, et demande le report du sujet à une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil de la parution du décret relatif à la modification éventuelle de l'organisation du temps scolaire. Il précise que la décision ne relève pas entièrement de la mairie, mais également du DASEN, qui exerce son contrôle à l'échelle du territoire. La précipitation n'étant pas souhaitable, une concertation sera engagée durant l'année scolaire 2017-2018 avec les enseignants et les parents d'élèves, afin qu'une décision commune soit prise pour la rentrée 2018.

Il indique également que la question de la fusion des deux écoles va se poser, en raison du départ en retraite de Mr Lobry, Directeur de l'école élémentaire, en juin 2018. Le conseil sera amené, le cas échéant à délibérer avant le 31 décembre. Le choix du conseil municipal sur ce sujet est prépondérant, mais il souhaite également une concertation au préalable avec les partenaires précités.

Il présente le projet de groupement de commandes proposé par la CCHF, pour l'acquisition de véhicules électriques. Celui-ci ayant été reçu tardivement, il n'a pu être inscrit à l'ordre du jour. L'intérêt du groupement est de bénéficier d'une subvention pouvant représenter la moitié du coût du véhicule. En conséquence, le prix de revient serait approximativement identique, à celui d'un véhicule diesel acheté en direct.

Il est décidé d'attendre d'avoir plus d'éléments sur le type de véhicule proposé, ainsi que sur les conditions obtenues lors de la première procédure, n'ayant pas de besoin urgent en la matière.

Jean-Pierre LEFEBVRE relaie une question de Didier HAUSSIN concernant la pose des radars pédagogiques, et de bancs rue d'Ypres et du Zyckelin.

Patrick LESCORNEZ indique que ceux-ci viennent d'être posés, ainsi qu'un panneau lumineux signalant le passage protégé face à la poste. Des emplacements pour l'implantation de bancs ont été recensés, ils seront posés prochainement.

Jean-Pierre LEFEBVRE demande l'aménagement d'un passage protégé rue du Zyckelin, face à la rue des Jonquilles. Il rappelle l'état des abords du Silo rue des Moulins, et relaie la question des riverains sur la nature de l'antenne posée récemment sur la toiture de ce bâtiment.

Patrick LESCORNEZ mettra ce point à l'étude auprès des services de la CCHF (passage protégé).

Monsieur le Maire se charge de la conformité de l'antenne au regard des obligations à remplir en matière d'urbanisme. Il indique qu'à priori, il s'agit d'un paratonnerre.

Catherine GEERAERT informe du mécontentement des jardiniers suite à la pose de robinets pressoirs, aux points d'eau mis à leur disposition, et de la difficulté de certains en raison de l'éloignement de ceux-ci.

Elle précise néanmoins que les abus de certains sont connus.

Patrick LESCORNEZ indique que la pose d'un point d'eau plus rapproché imposerait des travaux très coûteux. Des devis sont attendus pour la pose d'une cuve de récupération qui serait posée près des services techniques.

Matthieu BECUWE trouve pour sa part qu'il est anormal de fournir de l'eau de ville pour les jardiniers. Il demande la nature des travaux prévus sur la RD4.

Patrick LESCORNEZ indique qu'un coulis va être refait sur la RD4.

Stéphane DEVOS propose qu'une étude plus large soit menée pour récupérer les eaux des toitures de plusieurs bâtiments.

Anne LECOEUCE précise qu'effectivement dans le cadre d'un projet global, cette opération peut être subventionnée par l'agence de l'eau.

Franck FIGOUREUX indique un problème de stationnement à proximité du 47 rue du Zyckelin, en raison de l'absence d'emplacement.

Patrick LESCORNEZ répond qu'il ne peut y avoir d'autre solution à cet endroit que de stationner en face, de l'autre côté de la rue du Zyckelin, sur les places matérialisées.

Matthieu BECUWE indique une activité récurrente nocturne dans la maison située au Fort Lapin.

Monsieur le Maire confirme, que cela peut être le cas également la journée, il s'agit d'une propriété privée.

Olivier MEENS relaie les observations de l'association du tennis de table sur l'état du sol de la salle et le problème des fuites en toiture. Il informe du changement de bureau de l'association de ju-jutsu.

Patrick LESCORNEZ répond qu'une réfection de sol sera étudiée et inscrite si possible au budget 2018. En ce qui concerne les fuites, déjà solutionnées, il faut les faire constater par les services techniques si elles apparaissent à nouveau.

Olivier MEENS indique que cette année l'opération « Bois de chauffage » s'étend également aux granulés de bois. Les modalités de commande seront précisées dans l'écho de Hoymille.

Patrick LESCORNEZ informe que des intrusions ont été signalées dans la cour des Restos du Cœur.

Séance levée à 22h15.